



N°1274

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juillet 2013

## RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,  
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE,

**EN NOUVELLE LECTURE**, SUR LE PROJET DE LOI  
**de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012**,  
REJETÉ PAR LE SÉNAT (n° 188),

PAR M. CHRISTIAN ECKERT

Rapporteur général,

Député.

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>ère</sup> lecture : **1083** et TA **175**  
Commission mixte paritaire : **1269**  
Sénat : 1<sup>ère</sup> lecture : **710** et TA **188** (2012 – 2013)  
Commission mixte paritaire : **758** et **759** (2012 – 2013)



## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>EXAMEN DES ARTICLES .....</b>	<b>7</b>
<i>Article liminaire : Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2012 .....</i>	8
<i>Article premier : Résultats du budget de l'année 2012 .....</i>	9
<i>Article 2 : Tableau de financement de l'année 2012 .....</i>	9
<i>Article 3 : Résultats de l'exercice 2012 – Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe .....</i>	10
<i>Article 4 : Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement .....</i>	10
<i>Article 5 : Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement .....</i>	11
<i>Article 6 : Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés – Affectation des soldes .....</i>	12
<i>Article 7 : Règlement du compte spécial « Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres » clos au 1<sup>er</sup> janvier 2012 .....</i>	13
<i>Article 8 : Levée du secret professionnel à l'égard des experts de la Cour des comptes .....</i>	13
<i>Article 9 : Application de la réforme des seuils de l'apurement administratif dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna .....</i>	14
<b>TABLEAU COMPARATIF .....</b>	<b>15</b>



## INTRODUCTION

Initialement, le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012 comportait 10 articles, dont un article liminaire, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

À l'issue de la première lecture par l'Assemblée nationale, le 2 juillet dernier, notre Assemblée a examiné 8 amendements, dont 7 amendements rédactionnels ou de précision ont été adoptés, modifiant ainsi 3 articles.

\*

\* \* \*

Le texte adopté par l'Assemblée et transmis au Sénat comprenait donc également 10 articles.

Bien que la commission des Finances du Sénat ait adopté le projet de loi le 3 juillet, le Sénat a pour sa part rejeté l'ensemble du texte lors de son examen en séance publique, le lendemain, soit le 4 juillet.

Le rejet par le Sénat du projet de loi de règlement est très rare, du fait de la nature même de ce texte, mais a néanmoins connu un précédent, il y a une trentaine d'années, en 1985, à l'occasion du débat parlementaire sur le projet de loi de règlement des comptes pour l'année 1983.

Le 16 juillet, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion et a conclu à l'échec de ses travaux. Une telle conclusion était inévitable, dès lors que les votes ayant conduit au rejet du projet de loi de règlement au Sénat faisaient suite au rejet des principaux articles du projet et répondaient à des préoccupations différentes, voire opposées.

Le présent rapport retrace les travaux de la Commission qui s'est réunie le 17 juillet 2013, en vue de l'examen, en nouvelle lecture, du présent projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012.



## EXAMEN DES ARTICLES

**M. Gilles Carrez, Président.** Mes chers collègues, nous examinons ce matin en nouvelle lecture le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012.

Je vous rappelle que l'Assemblée nationale a modifié ce texte en première lecture le 2 juillet dernier, mais que le Sénat, après que sa commission des Finances l'eut adopté le 3 juillet, l'a cependant rejeté en séance publique le lendemain, 4 juillet.

Comme cela a été rappelé hier durant la réunion de la commission mixte paritaire, c'est la première fois depuis 1985 que le Sénat rejettait ainsi un projet de loi de règlement – c'était, à l'époque, le projet de loi de règlement pour 1983.

Réunie hier au Sénat, la commission mixte paritaire est rapidement parvenue à un consensus sur le fait qu'il ne lui serait pas possible d'aboutir à l'adoption d'un texte.

Le même jour, le Premier ministre a donc demandé à l'Assemblée nationale de procéder, en application du quatrième alinéa de l'article 45 de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte.

Avant de laisser la parole au rapporteur général, je précise que la Conférence des Présidents d'hier a décidé que la nouvelle lecture se déroulerait à l'Assemblée nationale en séance publique le mardi 23 juillet prochain en fin d'après-midi et qu'une éventuelle – mais très probable – lecture définitive prendrait place le matin du jeudi 25 si le Sénat rejette le projet de loi en nouvelle lecture le mercredi 24.

**M. Christian Eckert, Rapporteur général.** Initialement, le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012, comportait 10 articles : l'article liminaire et les articles 1 à 9.

À l'issue de la première lecture par l'Assemblée nationale, le 2 juillet dernier, notre Assemblée a examiné 8 amendements, dont 7 amendements rédactionnels ou de précision ont été adoptés, modifiant ainsi 3 articles. Le texte adopté par l'Assemblée et transmis au Sénat comprenait donc également 10 articles. Ainsi que l'a indiqué le Président, le Sénat a pour sa part rejeté l'ensemble du texte, le 4 juillet dernier.

Le 16 juillet, donc hier, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion et a conclu à l'échec de ses travaux. Une telle conclusion était inévitable, dès lors que les votes ayant conduit au rejet du projet de loi de règlement au Sénat répondaient à des préoccupations différentes, voire opposées.

Je vous renvoie, pour le détail du projet de loi, à mon rapport de première lecture, aucune modification autre que rédactionnelle n'ayant été adoptée par notre assemblée en première lecture.

*Article liminaire*  
**Solde structurel et solde effectif de  
l'ensemble des administrations publiques de l'année 2012**

Le présent article met en œuvre, pour la première fois, l'article 8 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, en présentant un tableau de synthèse retraçant le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution de l'année 2012 ainsi que l'écart aux soldes prévus par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017, seule référence possible : en effet, les lois de finances pour 2012 ne comportaient pas d'article liminaire présentant les soldes de l'ensemble des administrations publiques, la loi organique précitée n'étant pas encore entrée en vigueur.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*

\* \* \*

*La Commission adopte l'article liminaire sans modification.*

\*

\* \* \*

*Article premier*  
**Résultats du budget de l'année 2012**

Le présent article tend à arrêter le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État en 2012, duquel découle le résultat budgétaire ou le solde d'exécution de la loi de finances pour 2012.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article premier sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 2*  
**Tableau de financement de l'année 2012**

Conformément au II de l'article 37 de la LOLF, le présent article « *arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement* ».

Ce tableau, qui peut ainsi être comparé à celui figurant à l'article d'équilibre de la loi de finances de l'année, permet au Parlement de mieux appréhender l'évolution des conditions de financement de l'État.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 2 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 3*

**Résultats de l'exercice 2012 – Affectation au bilan  
et approbation du bilan et de l'annexe**

Le présent article tend à soumettre à l'approbation du Parlement les états financiers de l'État. En application du III de l'article 37 de la LOLF, « *la loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues à l'article 30* [c'est-à-dire selon une comptabilité générale établie en droits constatés]. *Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes* ».

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 3 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 4*

**Budget général – Dispositions relatives aux autorisations  
d'engagement et aux crédits de paiement**

Le présent article tend à arrêter les montants définitifs, par mission et par programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement consommés sur le budget général.

En première lecture, l'Assemblée nationale n'a apporté à cet article que des modifications rédactionnelles.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 4 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 5*

**Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations  
d’engagement et aux crédits de paiement**

Le présent article tend à arrêter les montants définitifs, par mission et par programme, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement consommés sur les budgets annexes. Comme pour le budget général et afin d’ajuster les dépenses aux crédits effectivement disponibles, il « *ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l’annulation des crédits n’ayant été ni consommés ni reportés* » (2° du IV de l’article 37 de la LOLF).

Le rapporteur général propose d’adopter le présent article sans modification.

\*

\* \* \*

*La Commission adopte l’article 5 sans modification.*

\*

\* \*

*Article 6*

**Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d’engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés – Affectation des soldes**

Les **I** et **II** du présent article tendent à arrêter les montants définitifs, par mission et par programme :

– des autorisations d’engagement et des crédits de paiement consommés sur les comptes spéciaux dotés de crédits. Afin d’ajuster ces dépenses aux crédits effectivement disponibles, il « *ouvre, pour chaque programme ou dotation concernée, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l’annulation des crédits n’ayant été ni consommés ni reportés* » (2° du IV de l’article 37 de la LOLF) ;

– des découverts sur les comptes spéciaux dotés de découverts. Il « *majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté* » (5° du IV de l’article 37 de la LOLF).

Les **III** et **IV** du présent article tendent ensuite à arrêter les soldes des comptes spéciaux au 31 décembre 2012 et à les reporter à la gestion 2013, à l’exception de plusieurs soldes « *non reportés sur l’exercice suivant* » en application du 4° du IV de l’article 37 de la LOLF.

Le rapporteur général propose d’adopter le présent article sans modification.

\*

\* \*

*La Commission adopte l’article 6 sans modification.*

\*

\* \*

*Article 7*

**Règlement du compte spécial « Avances au fonds d'aide  
à l'acquisition de véhicules propres » clos au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Le présent article arrête le solde débiteur du compte de concours financiers *Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres* à un montant de 1 458 342 981,34 euros, ce compte ayant été clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 en application de l'article 56 de la loi de finances initiale pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011).

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 7 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 8*

**Levée du secret professionnel à l'égard des experts  
de la Cour des comptes**

Le présent article tend à permettre la levée du secret professionnel qui s'impose aux agents de l'administration fiscale à l'égard des experts issus du secteur privé missionnés par la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État et de la sécurité sociale.

En première lecture, l'Assemblée nationale n'a apporté à cet article que des modifications rédactionnelles ou de précision.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 8 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Article 9*

**Application de la réforme des seuils de l'apurement administratif  
dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française  
et dans les îles Wallis-et-Futuna**

Le présent article propose d'exclure les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie, du champ d'application de l'article L. 211-2 du code des jurisdictions financières régissant l'apurement administratif des comptes dans certaines collectivités territoriales.

En première lecture, l'Assemblée nationale a adopté un amendement qui, sans modifier l'article sur le fond, propose d'exclure ces territoires de l'application de l'article L. 211-2 précité en modifiant directement la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles plutôt qu'en l'inscrivant dans le présent projet de loi.

Le rapporteur général propose d'adopter le présent article sans modification.

\*  
\* \* \*

*La Commission adopte l'article 9 sans modification.*

\*  
\* \* \*

*Puis elle adopte l'ensemble du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012 sans modification.*

## TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture

Propositions de la  
Commission

### Article liminaire

(*Sans modification*)

Le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution de l'année 2012 s'établissent comme suit :

(*en points de produit intérieur brut*)

Exécution 2012	Soldes prévus par la loi de programmation des finances publiques	Écart avec les soldes prévus par la loi de programmation des finances publiques
<b>Solde structurel (1)</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,6</b>
<i>Solde conjoncturel (2)</i>	-0,8	-0,8
<i>Mesures ponctuelles et temporaires (3)</i>	-0,1	-0,1
<b>Solde effectif (1+2+3)</b>	<b>-4,8</b>	<b>-4,5</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

**Article premier**

I.– Le résultat budgétaire de l'État en 2012 est arrêté à la somme de – 87 149 974 441,19 euros.

II.– Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2012 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes</b>
<b>Budget général</b>			
Recettes			
Recettes fiscales brutes		358 996 920 074,37	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		90 559 027 204,01	
Recettes fiscales nettes (a)		268 437 892 870,36	
Recettes non fiscales (b)		14 109 662 855,91	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		282 547 555 726,27	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (d)</i>		74 635 235 421,91	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) – (d)		207 912 320 304,36	
<b>Fonds de concours (f)</b>		3 466 518 397,52	
Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)		211 378 838 701,88	
Dépenses			
Dépenses brutes hors fonds de concours		386 627 793 508,31	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		90 559 027 204,01	
Montant net des dépenses (h)		296 068 766 304,30	
<b>Fonds de concours (i)</b>		3 466 518 397,52	
Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)		299 535 284 701,82	
<b>Total du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>299 535 284 701,82</b>	<b>211 378 838 701,88</b>	<b>– 88 156 445 999,94</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Budgets annexes	Dépenses	Recettes	Soldes
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	2 040 088 373,02	2 040 088 373,02	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	210 746 065,54	210 746 065,54	
Montant des budgets annexes hors fonds de concours	2 250 834 438,56	2 250 834 438,56	
Fonds de concours	23 216 247,00	23 216 247,00	
<b>Total des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 274 050 685,56</b>	<b>2 274 050 685,56</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	69 260 353 036,60	68 986 401 488,23	- 273 951 548,37
Comptes de concours financiers	98 374 650 894,36	99 503 322 823,42	1 128 671 929,06
Comptes de commerce (solde)	- 82 975 678,43		82 975 678,43
Comptes d'opérations monétaires hors Fonds monétaire international (solde)	- 68 775 499,63		68 775 499,63
<b>Total des comptes spéciaux hors Fonds monétaire international</b>	<b>167 483 252 752,90</b>	<b>168 489 724 311,65</b>	<b>1 006 471 558,75</b>
<b>Solde d'exécution des lois de finances hors Fonds monétaire international</b>			<b>- 87 149 974 441,19</b>

**Article 2**

(*Sans modification*)

Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2012 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

	<b>Article 2</b>	<b>Exécution 2012 (en milliards d'euros)</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
Amortissement de la dette à long terme (y compris rachats de titres d'échéance 2012 avant leur maturité)		55,6
Amortissement de la dette à moyen terme (y compris rachats de titres d'échéance 2012 avant leur maturité)		42,3
Amortissement de dettes reprises par l'Etat		1,3
Variation des dépôts de garantie		0,2
Variation d'autres besoins de trésorerie		0
Impact en trésorerie du solde de la gestion 2012		89,2
<b>TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>188,6</b>
<b>RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>		
Émissions à moyen et long terme (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels), nettes des rachats		177,9
Variation des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés		-11,2
Variation des dépôts des correspondants (EPIC, EPA, collectivités territoriales) et assimilés		11,1
Autres ressources de trésorerie		12,8
Variation du solde du compte du Trésor		-2,0
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>		<b>188,6</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

**Article 3**

I.- Le compte de résultat de l'exercice 2012 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après. Le résultat comptable de l'exercice 2012 s'établit à – 92 769 669 977,60 euros :

**Charges nettes**

<i>en millions d'euros</i>	2012
Charges de personnel	134 531
Achats, variations de stocks et prestations externes	20 600
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	44 997
Autres charges de fonctionnement	8 172
<b>Total des charges de fonctionnement direct (I)</b>	<b>208 300</b>
Subventions pour charges de service public	26 696
Dotations aux provisions	0
<b>Total des charges de fonctionnement indirect (II)</b>	<b>26 696</b>
<b>Total des charges de fonctionnement (III = I + II)</b>	<b>234 997</b>
Ventes de produits et prestations de service	2 771
Production stockée et immobilisée	95
Reprises sur provisions et sur dépréciations	32 800
Autres produits de fonctionnement	26 168
<b>Total des produits de fonctionnement (IV)</b>	<b>61 834</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)</b>	<b>173 163</b>
Transferts aux ménages	35 321
Transferts aux entreprises	12 007
Transferts aux collectivités territoriales	75 444
Transferts aux autres collectivités	23 546
Charges résultant de la mise en jeu de garanties	5
Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 524
<b>Total des charges d'intervention (VI)</b>	<b>156 847</b>
Contributions reçues de tiers	1 798
Reprises sur provisions et sur dépréciations	10 291
<b>Total des produits d'intervention (VII)</b>	<b>12 089</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)</b>	<b>144 759</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

— 20 —

<b>CHARGES NETTES</b>	<i>en millions d'euros</i>	<b>2012</b>	
		<b>FINANCIERES</b>	<b>NON FINANCIERES</b>
Intérêts		43 562	
Perles de change liées aux opérations financières		71	
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		9 003	
Autres charges financières		6 363	
<b>Total des charges financières (IX)</b>		<b>58 999</b>	
Produits des immobilisations financières		6 474	
Gains de change liés aux opérations financières		58	
Reprises sur provisions et sur dépréciations		5 845	
Autres intérêts et produits assimilés		2 734	
<b>Total des produits financiers (X)</b>		<b>15 111</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES NETTES (XI = IX - X)</b>		<b>43 888</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)</b>		<b>361 810</b>	
Produits régaliens nets			
Impôt sur le revenu		60 274	
Impôt sur les sociétés		37 344	
Taxe intérieure sur les produits pétroliers		12 619	
Taxe sur la valeur ajoutée		136 525	
Enregistrement timbre, autres contributions et taxes indirectes		13 547	
Autres produits de nature fiscale et assimilés		21 404	
<b>TOTAL DES PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)</b>		<b>281 714</b>	
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités		6 371	
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XIV)</b>		<b>6 371</b>	
Ressource propre de l'Union européenne basée sur le revenu national brut		- 15 168	
Ressource propre de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée		- 3 877	
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE BASÉES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (XV)</b>		<b>- 19 045</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI = XIII + XIV - XV)</b>		<b>269 040</b>	

Solde des opérations de l'exercice

<i>en millions d'euros</i>	<b>2012</b>
Charges de fonctionnement nettes (V)	173 163
Charges d'intervention nettes (VIII)	144 759
Charges financières nettes (XI)	43 888
<b>CHARGES NETTES (XII)</b>	<b>361 810</b>
Produits fiscaux nets (XIII)	281 714
Autres produits régaliens nets (XIV)	6 371
Ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	- 19 045
<b>PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI)</b>	<b>269 040</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)</b>	<b>- 92 770</b>

Il.– Le résultat comptable de l'exercice 2012 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

III.— Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

	En millions d'euros	31/12/2012		
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles	42 773	13 781	28 992	
Immobilisations corporelles	536 246	68 613	467 633	
Immobilisations financières	337 570	38 414	299 156	
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>916 589</b>	<b>120 808</b>	<b>795 781</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>				
Stocks	36 060	5 326	30 735	
Créances	106 944	25 913	81 031	
<i>Redevables</i>	80 773	24 809	55 964	
<i>Clients</i>	9 519	963	8 556	
<i>Autres créances</i>	16 653	141	16 512	
Charges constatées d'avance	172	0	172	
<b>Total actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>143 176</b>	<b>31 239</b>	<b>111 938</b>	
<b>TRÉSORERIE</b>				
Fonds bancaires et fonds en caisse	2 196	2 196		
Valuers escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	- 1 784	- 1 784		
Autres composantes de trésorerie	24 995	24 995		
Équivalents de trésorerie	5 147	0	5 147	
<b>Total trésorerie</b>	<b>30 554</b>	<b>0</b>	<b>30 554</b>	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		11 189	11 189	
<b>TOTAL ACTIF (1)</b>	<b>1 101 588</b>		<b>152 047</b>	<b>949 461</b>

<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>1 412 144</b>
Titres négociables		1 406 019
Titres non négociables		235
Dettes financières et autres emprunts		5 890
<b>Total dettes financières</b>		<b>1 412 144</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES (hors trésorerie)</b>		
Dettes de fonctionnement		6 706
Dettes d'intervention		7 036
Produits constatés d'avance		13 720
Autres dettes non financières		140 874
<b>Total dettes non financières</b>		<b>168 337</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		16 468
Provisions pour charges		89 118
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>105 586</b>
<b>AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)</b>		
<b>TRÉSORERIE</b>		
Correspondants du Trésor et personnes habilitées		99 536
Autres		46
<b>Total trésorerie</b>		<b>99 583</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>		<b>46 252</b>
<b>TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)</b>		<b>1 859 208</b>
Report des exercices antérieurs		- 1 161 432
Écart de réévaluation et d'intégration		344 455
Solde des opérations de l'exercice		- 92 770
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>		<b>- 909 747</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

**Article 4**

Le montant des autorisations d'engagement engagées sur le budget général au titre de l'année 2012 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)	
<b>Action extérieure de l'Etat</b>	<b>2 716 558 139,16</b>			<b>112 915 311,15</b>
– Action de la France en Europe et dans le monde	1 605 087 408,74			108 986 706,44
– Diplomatie culturelle et d'influence	739 407 312,28			1 468 704,86
– Français à l'étranger et affaires consulaires	368 832 338,51			2 169 907,48
– Présidence française du G20 et du G8	3 231 079,63			289 992,37
<b>Administration générale et territoriale de l'Etat</b>	<b>2 714 699 189,78</b>			<b>23 162 336,43</b>
– Administration territoriale	1 698 729 996,83			15 035 074,35
– Vie politique, culturelle et associative	359 403 867,60			5 988 994,53
– Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	656 565 325,35			2 138 267,55
<b>Agriculture, pêche, alimentation, forêt et agricultures rurales</b>	<b>3 721 425 575,22</b>			<b>6 043 043,67</b>
– Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 081 920 438,99			2 284 208,16
– Forêt	358 112 846,88			37 098 75
– Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	543 281 123,33			314 854,97
– Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	758 111 166,02			3 406 881,79

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

<b>Aide publique au développement</b>	<b>2 526 860 435,52</b>	<b>50 256 659,52</b>
– Aide économique et financière au développement	679 034 162,18	6 144 748,82
– Solidarité à l'égard des pays en développement	1 843 460 299,20	27 950 803,84
– Développement solidaire et migrations	4 365 974,14	16 161 106,86
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>3 133 981 313,97</b>	<b>13 572 807,39</b>
– Liens entre la nation et son armée	122 782 753,77	5 161 982,57
– Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 909 776 980,72	1 865 716,30
– Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	101 421 579,48	6 545 108,52
<b>Conseil et contrôle de l'Etat</b>	<b>502 949 227,75</b>	<b>9 524 698,45</b>
– Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	347 750 245,85	3 532 793,20
– Conseil économique, social et environnemental	38 988 602,50	
– Cour des comptes et autres juridictions financières	206 210 379,40	5 991 905,25

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
<b>Désignation des missions et des programmes</b>			Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Culture</b>	<b>2 546 433 463,63</b>		<b>18 095 275,46</b>
– Patrimoines	774 417 475,97		8 676 305,90
– Création	727 602 180,14		558 984,48
– Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 044 413 807,52		8 859 985,08
<b>Défense</b>	<b>34 837 828 675,56</b>		<b>1 635 883 323,83</b>
– Environnement et prospective de la politique de défense	1 791 182 970,16		80 400 037,91
– Préparation et emploi des forces	23 341 965 716,39		384 620 849,14
– Soutien de la politique de la défense	3 233 002 350,74		190 796 311,44
– Équipement des forces	6 471 677 638,27		980 066 125,34
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 181 793 603,39</b>		<b>25 193 871,09</b>
– Coordination du travail gouvernemental	566 612 330,35		10 106 419,52
– Protection des droits et libertés	76 752 591,24		863 005,16
– Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	538 428 681,80		14 224 446,41
<b>Énergie, développement et aménagement durables</b>	<b>11 362 525 367,79</b>		<b>192 570 140,88</b>
– Infrastructures et services de transports	5 396 006 430,46		94 361 527,37
– Sécurité et circulation routières	49 976 974,15		1 119 941,84
– Sécurité et affaires maritimes	141 140 364,04		824 143,10
– Météorologie	203 678 520,00		
– Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	325 281 903,29		17 933 927,24
– Information géographique et cartographique	94 795 350,06		1 311,94

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

– Prévention des risques	228 067 981,92	64 764 703,28
– Énergie, climat et après-mines	630 755 789,06	4 454 198,67
– Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	4 292 822 054,81	9 110 387,44
<b>Économie</b>	<b>2 007 099 963,16</b>	<b>17 420 900,70</b>
– Développement des entreprises et de l'emploi	1 008 931 639,21	11 279 870,97
– Tourisme	35 686 220,55	922 909,45
– Statistiques et études économiques	459 563 446,31	3 426 315,70
– Stratégie économique et fiscale	502 918 657,09	1 791 804,58
<b>Engagements financiers de l'Etat</b>	<b>56 370 051 554,53</b>	<b>125 613 036,47</b>
– Charge de la dette et trésorerie de l'Etat (crédits évaluatifs)	46 302 717 838,32	56 282 161,68
– Appels en garantie de l'Etat (crédits évaluatifs)	121 784 296,21	67 615 703,79
– Epargne	633 776 591,00	
– Majoration de rentes	183 284 829,00	1 715 171,00
– Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité	6 523 488 000,00	
– Recapitalisation de Dexia	2 585 000 000,00	
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>62 018 945 303,90</b>	<b>9 827,38</b>
– Enseignement scolaire public du premier degré	18 310 487 626,05	86 486 861,06
– Enseignement scolaire public du second degré	29 550 037 245,36	4 781 899,79
– Vie de l'élève	3 952 678 820,50	4 221 920,42
– Enseignement privé du premier et du second degrés	7 074 140 644,25	2 509 554,02
– Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 121 509 349,40	313 562,75
– Enseignement technique agricole	1 010 091 618,34	10 760 525,42
		63 899 398,66

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Désignation des missions et des programmes</b>	<b>11 507 373 756,51</b>		<b>147 375 151,75</b>	
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>				
– Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 376 701 084,64			38 689 301,23
– Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	257 766 676,51			2 059 551,14
– Conduite et pilotage des politiques économique et financière	890 121 808,43			95 812 288,33
– Facilitation et sécurisation des échanges	1 594 485 120,34			2 197 860,55
– Entretien des bâtiments de l'État	178 147 236,30			137 704,91
– Fonction publique	210 151 830,29			8 478 445,59
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>748 246 147,65</b>		<b>1 196 966,44</b>	
– Immigration et asile	670 713 081,77			404 670,85
– Intégration et accès à la nationalité française	77 533 065,88			792 295,59
<b>Justice</b>	<b>9 215 575 507,89</b>		<b>746 878 533,64</b>	
– Justice judiciaire	4 300 393 706,95			128 626 856,36
– Administration pénitentiaire	3 338 009 294,08			610 126 914,12
– Protection judiciaire de la jeunesse	771 532 241,27			2 268 275,71
– Accès au droit et à la justice	311 068 988,49			52 928,51
– Conduite et pilotage de la politique de la justice	491 654 208,10			5 802 557,94
– Conseil supérieur de la magistrature	2 917 069,00			1,00

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>1 228 865 385,28</b>		<b>9 433 148,72</b>
– Presse	374 885 205,15		409 554,85
– Livre et industries culturelles	233 703 095,19		9 015 538,81
– Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	461 639 776,94		8 055,06
– Action audiovisuelle extérieure	158 637 308,00		
<b>Outre-mer</b>	<b>2 157 969 034,36</b>		<b>28 982 914,44</b>
– Emploi Outre-mer	1 337 215 367,25		2 893 630,99
– Conditions de vie Outre-mer	820 753 667,11		26 089 283,45
<b>Politique des territoires</b>	<b>262 506 498,41</b>		<b>53 612 043,61</b>
– Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	189 999 861,94		52 384 051,08
– Interventions territoriales de l'État	72 506 636,47		1 227 992,53
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>991 227 457,00</b>		<b>5 981 920,00</b>
– Présidence de la République	102 899 893,00		5 981 920,00
– Assemblée nationale	517 890 000,00		
– Sénat	323 584 600,00		
– La Chaîne parlementaire	35 037 514,00		
– Indemnités des représentants français au Parlement européen			
– Conseil constitutionnel		10 998 000,00	
– Haute Cour		817 450,00	
– Cour de justice de la République			
<b>Provisions</b>			<b>195 324 622,00</b>
– Provision relative aux rémunérations publiques			
– Dépenses accidentnelles et imprévisibles			195 324 622,00

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>25 657 372 005,01</b>		<b>53 336 602,59</b>	
– Formations supérieures et recherche universitaire	12 778 097 608,32			8 004 757,47
– Vie étudiante	2 323 120 889,58			3,46
– Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 097 084 543,63			1,32
– Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 239 649 027,00			
– Recherche spatiale	1 375 691 958,00			
– Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 283 268 545,59			28 500 293,77
– Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	965 339 101,77			16 399 039,94
– Recherche duale (civile et militaire)	177 672 832,00			9 13,00
– Recherche culturelle et culture scientifique	118 822 180,36			292 099,39
– Enseignement supérieur et recherche agricoles	298 625 318,76			139 494,24
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 711 031 938,44</b>		<b>0,56</b>	
– Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 030 663 658,44			0,56
– Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	856 456 092,00			
– Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 823 912 188,00			
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>2 677 313 866,31</b>		<b>63 490 214,94</b>	
– Concours financiers aux communes et groupements de communes	766 772 942,68			49 181 253,32
– Concours financiers aux départements	480 664 924,67			844 634,33
– Concours financiers aux régions	908 179 210,60			37 073,40
– Concours spécifiques et administration	521 696 788,36			13 427 253,89

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Désignation des missions et des programmes</b>				
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>90 593 908 908,67</b>	<b>164 389 267,74</b>	<b>1 182 337 359,07</b>	
– Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	79 119 519 640,93			1 182 337 359,07
– Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	11 474 389 267,74	164 389 267,74		
<b>Santé</b>	<b>1 318 196 248,32</b>		<b>1 292 309,68</b>	
– Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	683 705 814,91		1 074 874,09	
– Protection maladie	634 490 433,41		217 435,59	
<b>Sécurité</b>	<b>17 009 598 596,44</b>		<b>60 718 473,25</b>	
– Police nationale	9 127 675 519,50		49 013 322,56	
– Gendarmerie nationale	7 881 923 076,94		11 705 150,69	
<b>Sécurité civile</b>	<b>407 410 321,24</b>		<b>4 192,25</b>	
– Interventions des services opérationnels	268 076 912,18		4 190,33	
– Coordination des moyens de secours	139 333 409,06		1,92	
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>12 811 797 779,56</b>		<b>13 950 375,37</b>	
– Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	238 716 311,57		1 218,43	
– Actions en faveur des familles vulnérables	235 601 679,61		7 027,39	
– Handicap et dépendance	10 821 307 048,73		7 185 133,40	
– Égalité entre les hommes et les femmes	19 542 045,24		76 697,32	
– Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 496 630 694,41		6 680 298,83	

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>458 718 543,46</b>			<b>947 339,59</b>
– Sport	260 663 060,76			641 450,96
– Jeunesse et vie associative	198 055 482,70			305 888,63
<b>Travail et emploi</b>	<b>10 631 781 478,73</b>			<b>128 985 904,80</b>
– Accès et retour à l'emploi	6 056 503 970,33			23 234 305,27
– Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 760 376 546,99			80 158 979,67
– Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	67 515 885,30			12 247 174,10
– Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	747 385 076,11			13 345 445,76
<b>Ville et logement</b>	<b>8 031 040 007,86</b>			<b>93 521 310,96</b>
– Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 299 038 638,36			86 751,56
– Aide à l'accès au logement	5 749 645 051,90			
– Développement et amélioration de l'offre de logement	4 784 18 127,29			93 130 974,40
– Politique de la ville et Grand Paris	503 938 191,21			303 585,00
<b>TOTAL</b>	<b>388 151 085 294,50</b>		<b>164 399 005,12</b>	<b>5 104 107 649,76</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

II. – Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2012 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
<b>Action extérieure de l'Etat</b>	<b>2 768 426 469,80</b>		<b>3 134 243,01</b>
– Action de la France en Europe et dans le monde	1 641 006 067,05		1 334 446,20
– Diplomatie culturelle et d'influence	740 182 792,88		496 050,26
– Français à l'étranger et affaires consulaires	370 587 238,43		984 242,99
– Présidence française du G20 et du G8	16 650 371,44		319 503,56
<b>Administration générale et territoriale de l'Etat</b>	<b>2 734 972 852,48</b>	<b>1,65</b>	<b>76 289,38</b>
– Administration territoriale	1 702 303 060,98	0,29	17 189,89
– Vie politique, cultuelle et associative	361 914 767,11		0,89
– Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	670 755 024,69	1,36	59 098,60
<b>Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>3 838 809 643,91</b>	<b>1,49</b>	<b>3 180 826,50</b>
– Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 196 134 550,49	0,21	
– Forêt	348 048 867,09		
– Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	544 286 995,76		0,40
– Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	750 339 230,57	1,28	86 701,46
<b>Aide publique au développement</b>	<b>3 041 982 693,36</b>		<b>844 895,64</b>
– Aide économique et financière au développement	1 156 654 632,97		0,03
– Solidarité à l'égard des pays en développement	1 867 548 029,77		704 417,23
– Développement solidaire et migrations	17 780 030,62		140 478,38

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>3 123 301 518,29</b>		<b>11 645 642,07</b>
– Liens entre la nation et son armée	116 156 725,69		1 296 832,65
– Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 909 777 176,72		0,30
– Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	97 367 615,88		10 348 809,12
<b>Conseil et contrôle de l'Etat</b>	<b>607 913 239,59</b>	<b>0,93</b>	<b>6 114 242,46</b>
– Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	364 441 865,88	0,93	597 394,88
– Conseil économique, social et environnemental	38 988 602,50		
– Cour des comptes et autres juridictions financières	204 482 771,21		5 516 847,58
<b>Culture</b>	<b>2 650 191 179,81</b>		<b>1 207 506,15</b>
– Patrimoines	801 843 412,50		0,71
– Création	787 495 949,96		1,08
– Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 060 851 817,35		1 207 504,36
<b>Défense</b>	<b>38 876 029 875,77</b>		<b>8 757 217,29</b>
– Environnement et prospective de la politique de défense	1 780 937 574,26		714 900,35
– Préparation et emploi des forces	23 445 367 823,49		4 821 108,93
– Soutien de la politique de la défense	3 113 694 290,74		3 096 526,68
– Équipement des forces	10 536 030 187,28		124 681,33
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 062 491 837,05</b>		<b>9 110 261,99</b>
– Coordonination du travail gouvernemental	533 160 045,99		8 408 588,29
– Protection des droits et libertés	88 708 288,18		697 956,72
– Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	440 623 502,88		3 716,98

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Écologie, développement et aménagement durables</b>	<b>10 948 119 125,46</b>	<b>3 723,77</b>	<b>6 765 152,95</b>
– Infrastructures et services de transports	5 470 288 087,00	5,04	
– Sécurité et circulation routières	50 236 073,32	1,14	
– Sécurité et affaires maritimes	139 528 587,44		919 639,51
– Météorologie	203 678 520,00		
– Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	326 308 040,35		
– Information géographique et cartographique	94 727 277,92	1,06	
– Prévention des risques	261 363 942,06	0,08	
– Énergie, climat et après-mines	642 444 561,90	3 083 898,20	
– Conduite et pilotage des politiques de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	3 759 544 035,47	2 761 614,10	
<b>Économie</b>	<b>2 025 654 644,46</b>	<b>3 717,59</b>	<b>4 771 427,49</b>
– Développement des entreprises et de l'emploi	1 026 946 873,11		1 233 780,66
– Tourisme	42 325 619,37		10 000,63
– Statistiques et études économiques	452 801 403,50		2 584 056,38
– Stratégie économique et fiscale	503 580 748,48		943 589,82
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>56 370 051 554,53</b>		<b>125 613 036,47</b>
– Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	46 302 717 838,32		56 282 161,68
– Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	121 784 296,21		67 615 703,79
– Épargne	653 776 591,00		
– Majoration de rentes	183 284 829,00		1 715 171,00
– Donation en capital du Mécanisme européen de stabilité	6 523 488 000,00		
– Recapitalisation de Dexia	2 585 000 000,00		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

<b>Enseignement scolaire</b>	<b>62 344 948 302,98</b>	<b>15 215 766,85</b>
– Enseignement scolaire public du premier degré	18 310 609 782,09	5 077 513,75
– Enseignement scolaire public du second degré	29 550 279 290,15	4 219 127,25
– Vie de l'élève	4 009 043 714,90	2 506 985,62
– Enseignement privé du premier et du second degrés	7 074 665 944,06	3 13 592,94
– Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 096 245 326,77	2 696 823,30
– Enseignement technique agricole	1 304 104 245,01	401 723,99
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>11 524 689 812,88</b>	<b>6 681 268,94</b>
– Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	8 377 861 212,33	0,13
– Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	285 575 261,32	636 234,68
– Conduite et pilotage des politiques économique et financière	865 238 568,84	2 564 379,28
– Facilitation et sécurisation des échanges	1 586 038 274,08	1 802 833,11
– Entretien des bâtiments de l'Etat	189 016 600,71	0,71
– Fonction publique	220 959 895,60	62 084,06
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>734 200 394,19</b>	<b>174 171,08</b>
– Immigration et asile	655 020 652,45	174 170,35
– Intégration et accès à la nationalité française	79 179 741,74	0,73
<b>Justice</b>	<b>7 300 239 557,70</b>	<b>74 442,11</b>
– Justice judiciaire	2 998 892 523,09	0,93
– Administration pénitentiaire	2 965 644 376,32	190,13
– Protection judiciaire de la jeunesse	754 551 564,19	6 913,70
– Accès au droit et à la justice	311 098 773,34	15 590,01
– Conduite et pilotage de la politique de la justice	267 032 495,50	0,66
– Conseil supérieur de la magistrature	3 019 825,26	51 746,87
		0,74

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Médias</b>	<b>1 267 373 416,52</b>	<b>25 795,48</b>
– Presse	384 916 450,93	17 740,07
– Livre et industries culturelles	262 092 193,65	0,35
– Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	461 727 463,94	
– Action audiovisuelle extérieure	158 637 308,00	8 055,06
<b>Outre-mer</b>	<b>2 024 355 165,58</b>	<b>1 860 280,51</b>
– Emploi Outre-mer	1 355 883 920,62	1 767 817,83
– Conditions de vie Outre-mer	668 471 244,96	92 462,68
<b>Politique des territoires</b>	<b>303 286 591,87</b>	<b>518 486,13</b>
– Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	251 049 885,73	518 485,27
– Interventions territoriales de l'État	52 236 706,14	0,86
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>991 227 457,00</b>	<b>5 981 920,00</b>
– Présidence de la République	102 899 893,00	5 981 920,00
– Assemblée nationale	517 890 000,00	
– Sénat	323 584 600,00	
– La Chaîne parlementaire	35 037 514,00	
– Indemnités des représentants français au Parlement européen		
– Conseil constitutionnel		
– Haute Cour		
– Cour de justice de la République		
<b>Provisions</b>		<b>4 324 622,00</b>
– Provision relative aux rémunérations publiques		
– Dépenses accidentielles et imprévisibles		4 324 622,00

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Dépenses (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>25 279 142 103,75</b>			<b>1 487 172,69</b>
– Formations supérieures et recherche universitaire	12 545 289 714,83			952 778,92
– Vie étudiante	2 318 719 023,99			1,75
– Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 959 395 067,43			1,52
– Recherche dans le domaine de la gestion des meilleurs et des ressources	1 239 649 027,00			
– Recherche spatiale	1 375 691 938,00			
– Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 245 493 341,78			345,22
– Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	998 310 502,34			393 637,66
– Recherche duale (civile et militaire)	177 672 832,00			913,00
– Recherche culturelle et culture scientifique	118 805 092,62			0,38
– Enseignement supérieur et recherche agricoles	300 115 543,76			139 494,24
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 711 370 473,44</b>			<b>0,56</b>
– Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 031 002 193,44			0,56
– Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	856 456 092,00			
– Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 823 912 188,00			

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>2 661 359 026,08</b>	<b>0,15</b>
– Concours financiers aux communes et groupements de communes	743 446 287,56	27 825 756,44
– Concours financiers aux départements	480 665 751,09	40 154,91
– Concours financiers aux régions	908 179 210,60	37 073,40
– Concours spécifiques et administration	529 067 776,83	0,15
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>90 559 027 204,01</b>	<b>156 018 018,91</b>
– Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat (crédits évaluatifs)	79 093 009 185,10	1 208 847 814,90
– Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	11 466 018 018,91	156 018 018,91
<b>Santé</b>	<b>1 317 314 889,43</b>	<b>751 731,57</b>
– Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	682 824 383,11	534 368,89
– Protection maladie	634 490 506,32	217 362,68
<b>Sécurité</b>	<b>17 054 558 411,42</b>	<b>1,42</b>
– Police nationale	9 205 278 485,23	3 162 598,83
– Gendarmerie nationale	7 849 279 926,19	21 764,65
<b>Sécurité civile</b>	<b>444 524 273,74</b>	<b>3 483 514,33</b>
– Interventions des services opérationnels	269 875 376,58	3 483 513,00
– Coordination des moyens de secours	174 648 897,16	1,33

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>12 782 532 249,12</b>		<b>2 024 462,54</b>
– Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	238 846 923,09		25 254,91
– Actions en faveur des familles vulnérables	235 674 332,86		24 652,14
– Handicap et dépendance	10 807 481 629,85		15 188,28
– Égalité entre les hommes et les femmes			0,71
– Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	19 724 842,85		
	1 480 804 520,47		1 959 366,50
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>464 371 452,33</b>	<b>0,41</b>	<b>307 535,92</b>
– Sport	265 366 721,92	0,41	
– Jeunesse et vie associative	199 004 730,41		307 535,92
<b>Travail et emploi</b>	<b>10 344 254 820,16</b>		<b>2 749 138,85</b>
– Accès et retour à l'emploi	5 714 633 155,86		0,74
– Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 781 246 728,11		0,75
– Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	86 679 430,76		1 325 011,24
– Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	761 695 505,43		1 424 126,12
<b>Ville et logement</b>	<b>7 937 591 669,12</b>		<b>14 744,01</b>
– Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 300 696 354,44		1,48
– Aide à l'accès au logement	5 749 645 051,00		
– Développement et amélioration de l'offre de logement	374 999 453,77		14 742,23
– Politique de la ville et Grand Paris	512 250 809,91		0,30
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>390 094 311 905,83</b>		<b>1 466 830 958,10</b>

**Article 5**

(*Sans modification*)

I.— Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les budgets annexes au titre de l'année 2012 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 009 175 320,32</b>	<b>48 649 920,15</b>	
– Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 375 649 240,22	12 172 532,55	
– Navigation aérienne	477 825 107,33	25 877 166,03	
– Transports aériens, surveillance et certification	60 696 650,77	6 839 835,57	
– Formation aéronautique	95 004 022,00	3 760 386,00	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>176 855 782,42</b>	<b>7 404 738,29</b>	
– Édition et diffusion	94 200 502,78	3 108 579,29	
– Pilotage et activités de développement des publications	82 655 279,64	4 296 159,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 186 031 102,74</b>	<b>56 054 658,44</b>	

II.– Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2012 sont arrêtés par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

Désignation des budgets annexes	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement Annulations des crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 063 304 620,02</b>	<b>2 063 304 620,02</b>	<b>21 332 083,06</b>	<b>45 669 002,50</b>
– Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 375 400 292,90			11 102 267,56
– Navigation aérienne	510 830 313,42			25 942 063,58
– Transports aériens, surveillance et certification	60 737 908,64			4 864 285,36
– Formation aéronautique	95 004 022,00			3 760 386,00
<i>augmentation du fonds de roulement</i>	<i>21 332 083,06</i>		<i>21 332 083,06</i>	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>210 746 065,54</b>	<b>210 746 065,54</b>	<b>37 166 236,89</b>	<b>13 776 245,00</b>
– Édition et diffusion	92 308 134,04			6 654 951,00
– Pilotage et activités de développement des publications	81 271 694,61			7 121 294,00
<i>augmentation du fonds de roulement</i>	<i>37 166 236,89</i>		<i>37 166 236,89</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 050 685,56</b>	<b>2 274 050 685,56</b>	<b>58 498 319,95</b>	<b>59 445 247,50</b>

**Article 6**

I.— Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2013 est arrêté, au 31 décembre 2012, par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indique dans ce tableau.

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Comptes d'affection spéciale</b>			
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>229 565 700,24</b>	<b>3 547 148,76</b>	
– Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	225 999 626,98	373,02	
– Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	3 566 073,26	3 546 775,74	
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 373 007 824,56</b>	<b>160 955 951,22</b>	
– Radars	200 045 363,83	0,37	
– Fichier national du permis de conduire	24 821 085,20	2,38	
– Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	43 365 900,00		
– Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière	646 140 861,53	42 505 776,47	
– Désendettement de l'Etat	458 634 614,00	118 451 172,00	
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>110 998 220,13</b>	<b>0,87</b>	
– Développement et transfert en agriculture	55 501 812,72	0,28	
– Recherche appliquée et innovation en agriculture	55 496 407,41	0,59	

	Autorisations d'engagement consommées (en euros)	Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Désignation des comptes spéciaux</b>			
<b>Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique</b>			
– Projets de lutte contre la déforestation dans le cadre du financement précoce			30 000 000,00
– Actions des fonds environnementaux contre la déforestation dans le cadre du financement précoce			30 000 000,00
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>			
– Électrification rurale	710 961 591,14	400 433 043,14	
– Opérations de maîtrise de la demande d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	696 562 638,21	394 034 090,21	
	14 398 952,93	6 398 952,93	
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>			0,70
– Péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage	557 988 325,30	200 000 000,00	
– Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage		348 196 879,00	
– Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance		9 791 446,30	0,70
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat</b>			
– Contribution au désendettement de l'Etat	397 632 757,23	61 395 975,00	999 720,74
– Contributions aux dépenses immobilières		336 236 782,23	1,00
			999 719,74

	Autorisations d'en-gagement con-sommées (en euros)	Ouvertures d'auto-risations d'enga-gement complé-mentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement Annulations d'autori-sations d'engagement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</b> – Déendettement de l'État – Optimisation de l'usage du spectre hertzien	<b>1 455 975 003,19</b> 1 455 975 003,19		<b>282 518 506,81</b> 282 518 506,81
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b> – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenu-s en compte propre – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	<b>198 700 000,00</b> 198 700 000,00		<b>1 379 249 554,03</b> 1 379 249 554,03
<b>Participations financières de l'État</b> – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État – Déendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	<b>10 223 233 048,97</b> 10 223 233 048,97		<b>1 379 249 554,03</b> 1 379 249 554,03
<b>Pensions</b> – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité – Ouvriers des établissements industriels de l'État – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	<b>54 431 320 899,76</b> 50 115 509 022,29 1 878 207 036,98 2 437 604 840,49		<b>365 765 587,24</b> 292 533 130,71 1,02 73 232 455,51
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b> – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	<b>360 000 000,00</b> 260 200 000,00 99 800 000,00		<b>70 049 383 370,52</b> <b>400 433 043,14</b> <b>2 223 037 470,37</b>
<i>Comptes de concours financiers</i>			

	Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'en-	Ajustements de la loi de règlement
<b>Accords monétaires internationaux</b>			
– Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
– Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
– Relations avec l'Union des Comores			
<b>Avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics</b>	<b>6 836 477 514,59</b>	<b>826 414 092,41</b>	
– Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 726 210 325,59	773 789 674,41	
– Avances à des organismes distincts de l'Etat et gérant des services publics	– 140 024 418,00	52 624 418,00	
– Avances à des services de l'Etat	250 291 607,00		
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 290 400 000,00</b>	<b>2 774 878 462,72</b>	
– France Télévisions	2 135 483 421,00	6 000 000,00	
– ARTE-France	268 145 230,00		
– Radio France	622 973 366,00		
– Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	171 438 329,00		
– Institut national de l'audiovisuel	92 359 660,00		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>87 468 121 537,28</b>	<b>2 768 878 462,72</b>	
– Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie			
– Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	87 468 121 537,28		
<b>Prêts à des Etats étrangers</b>	<b>1 075 290 559,28</b>	<b>723 349 440,72</b>	
– Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures			
– Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France	387 690 590,13	114 400 030,85	
– Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers	402 000 000,00	598 949 409,87	
– Prêts aux Etats membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	285 599 969,15	10 000 000,00	

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	gagement consom- mées (en euros)	Ouvertures d'auto- risations d'enga- gement complé- mentaires (en euros)	Annulations d'autori- sations d'enga- gement non consommées et non reportées (en euros)
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>22 724 855,10</b>	<b>75 150 000,90</b>	
<b>– Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>			
– Prêts pour le développement économique et social	491 522,10	0,90	
– Prêts à la filière automobile	21 933 333,00		
– Prêts et avances au Fonds de prévention des risques naturels ma- jeurs	300 000,00	75 150 000,00	
<b>Avances aux organismes de sécurité sociale</b>			
– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA prévue au 3° de l'article L. 241-2 du code de la sécurité sociale			
– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA prévue au 9° de l'article L. 241-6 du code de la sécurité sociale			
– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA affectée aux organismes de sécurité sociale par l'article 53 de la loi de finances pour 2008			
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>98 693 014 466,25</b>	<b>4 399 791 996,75</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>168 742 397 835,77</b>	<b>400 433 043,14</b>	<b>6 622 829 467,12</b>

II.– Les résultats des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2013 sont arrêtés, au 31 décembre 2012, par mission et programme aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>					
<b>Aides à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>229 565 700,24</b>	<b>236 307 632,10</b>		<b>3 547 148,76</b>	
– Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	225 999 626,98			373,02	
– Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	3 566 073,26			3 546 775,74	
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 375 383 858,55</b>	<b>1 296 037 262,33</b>		<b>160 956 949,45</b>	
– Radars	197 707 305,43			0,57	
– Fichier national du permis de conduire	29 171 625,59			0,41	
– Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers					
– Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière	43 365 900,00				
– Déendettement de l'Etat	646 504 413,53			42 505 776,47	
	458 634 614,00			118 451 172,00	
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>114 352 461,34</b>	<b>116 947 029,80</b>		<b>0,66</b>	
– Développement et transfert en agriculture	57 995 371,87			0,13	
– Recherche appliquée et innovation en agriculture	56 357 089,47			0,53	
<b>Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique</b>	<b>415 821,84</b>			<b>30 000 000,00</b>	
– Projets de lutte contre la déforestation dans le cadre du financement précoce				30 000 000,00	
– Actions des fonds environnementaux contre la déforestation dans le cadre du financement précoce					
<b>Désignation des comptes spéciaux</b>					
Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

			(en euros)	raportés (en euros)
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	241 345 399,96	367 457 966,79	<b>11 215 700,04</b>	
– Électrification rurale	238 844 922,10		6 716 177,90	
– Opérations de maîtrise de la demande d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries	2 500 477,86		4 499 522,14	
<b>Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</b>	<b>560 098 301,24</b>	<b>653 471 770,80</b>	<b>0,76</b>	
– Péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage	200 000 000,00			
– Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	353 277 679,00			
– Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	6 820 622,24		0,76	
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat</b>	<b>461 405 031,19</b>	<b>547 126 107,08</b>	<b>795 112,60</b>	
– Contribution au désendettement de l'Etat	61 395 975,00			
– Contributions aux dépenses immobilières	400 009 056,19		795 112,60	
<b>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</b>	<b>1 099 999 257,21</b>	<b>1 319 543 502,55</b>	<b>646 687 052,79</b>	
– Désendettement de l'Etat				
– Optimisation de l'usage du spectre hertzien	1 099 999 257,21		646 687 052,79	
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>	<b>198 700 000,00</b>	<b>198 700 000,00</b>	<b>198 700 000,00</b>	
– Versement de la France à la Grèce au titre de la				

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

---

restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

- Rétrécissements de trop-perçus à la Banque de France

<b>Participations financières de l'État</b>	<b>10 223 233 048,97</b>	<b>9 729 238 445,38</b>	<b>1 379 249 554,03</b>
– Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	10 223 233 048,97		1 379 249 554,03
– Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			
<b>Pensions</b>	<b>54 431 269 977,90</b>	<b>54 196 100 014,99</b>	<b>365 937 490,10</b>
– Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	50 115 454 009,05		292 588 143,95
– Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 878 207 036,98		1,02
– Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 437 608 931,87		73 349 345,13
<b>Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</b>	<b>325 000 000,00</b>	<b>325 005 934,57</b>	
– Exploitation des services nationaux de transport conventionnés	225 200 000,00		
– Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	99 800 000,00		
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>69 260 353 036,60</b>	<b>68 986 401 488,23</b>	<b>2 598 389 009,19</b>
Désignation des comptes spéciaux	Operations de l'année	Ajustements de la loi de règlement	

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de cré- dits complé- mentaires (en euros)	Annulations de cré- dits non consom- més et non reportés (en euros)
<b>Comptes de concours financiers</b>				
<b>Accords monétaires internationaux</b>				
– Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
– Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
– Relations avec l'Union des Comores				
<b>Avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics</b>	<b>6 836 477 514,59</b>	<b>6 868 338 701,73</b>	<b>826 414 092,41</b>	
– Avances à l'Agence de service et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 726 210 325,59			773 789 674,41
– Avances à des organismes distincts de l'Etat et gérant des services publics	-140 024 418,00			52 624 418,00
– Avances à des services de l'Etat	250 291 607,00			
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 290 400 000,00</b>	<b>3 290 449 964,23</b>		
– France Télévisions	2 135 483 421,00			
– ARTE-France	268 145 230,00			
– Radio France	632 973 360,00			
– Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	171 438 329,00			
– Institut national de l'audiovisuel	92 359 660,00			
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>87 471 372 309,28</b>	<b>88 560 090 299,16</b>		
– Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 000 000,00
– Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes				2 765 627 690,72
<b>Prêts à des Etats étrangers</b>	<b>754 176 715,39</b>	<b>776 527 320,51</b>		
– Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays	157 485 052,90			957 463 284,61
				232 514 947,10

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures					
– Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	387 691 662,49				598 948 337,51
– Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers	209 000 000,00			109 000 000,00	
– Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			17 000 000,00		
 <b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	 <b>22 224 355,10</b>	 <b>7 916 537,79</b>			 <b>1 950 000,90</b>
– Prêts et avances pour le logement des agents de l'Etat	491 022,10			0,90	
– Prêts pour le développement économique et social	11 933 333,00				1 950 000,00
– Prêts à la filière automobile	9 800 000,00				
– Prêts et avances au Fonds de prévention des risques naturels majeurs					
 <b>Avances aux organismes de sécurité sociale</b>	 <b>– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA prévue au 3° de l'article L. 241-2 du code de la sécurité sociale</b>				
	– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA prévue au 9° de l'article L. 241-6 du code de la sécurité sociale				
	– Avance à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale de la fraction de TVA afféciée aux organismes de sécurité sociale par l'article 53 de la loi de finances pour 2008				
 <b>Total des comptes de concours financiers</b>	 <b>98 374 650 894,36</b>	 <b>99 503 322 823,42</b>			 <b>4 557 455 068,64</b>
Désignation des comptes spéciaux		Opérations de l'année			Ajustements de la loi de règlement

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

— 53 —

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Majorations du dé- couvert (en euros)
<b><i>Comptes de commerce</i></b>			
– Approvisionnement des armées en produits pétroliers	760 398 908,99	683 390 797,72	-
– Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	158 236 087,70	159 356 968,19	-
– Couverture des risques financiers de l'Etat	1 160 255 352,33	1 160 255 352,32	-
– Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'Etat	623 412 851,77	523 044 127,35	-
– Gestion de la dette et de la trésorerie de l'Etat	49 253 428 510,30	49 560 594 928,61	-
– Gestion des actifs carbonés de l'Etat	119 144 388,86	47 634 900,00	-
– Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	5 321 750,00	8 435 823,57	-
– Liquidation d'établissements publics de l'Etat et liquidations diverses	39 372 086,09	60 289 068,94	-
– Opérations commerciales des domaines	22 641 003,70	23 157 591,47	-
– Régie industrielle des établissements pénitentiaires	972 940,00	-	-
<b>Total des comptes de commerce</b>	<b>52 143 183 879,74</b>	<b>52 226 159 558,17</b>	
<b><i>Comptes d'opérations monétaires</i></b>			
– Émission des monnaies métalliques	188 559 254,43	247 697 342,33	
– Opérations avec le Fonds monétaire international	2 382 830 907,00	1 913 860 425,78	8 037 459 025,18
– Pertes et bénéfices de change	28 387 793,61	38 025 205,34	
<b>Total des comptes d'opérations monétaires</b>	<b>2 599 777 955,04</b>	<b>2 199 582 973,45</b>	<b>8 037 459 025,18</b>

III.— Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2013 sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2012, aux sommes ci-après :

Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2012	
	Débiteurs	Créditeurs

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Propositions de la  
Commission**

	(en euros)	(en euros)
<b><i>Comptes d'affectation spéciale</i></b>		<b>5 497 282 160,13</b>
Aide à l'acquisition de véhicules propres	6 741 931,86	
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	704 631 142,65	
Développement agricole et rural	52 069 979,27	
Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique	41 582 1,84	
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	126 112 566,83	
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	253 605 031,95	
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	902 527 557,02	
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	1 066 360 068,90	
Participation de la France au désendettement de la Grèce	1 567 079 391,25	
Participations financières de l'État	776 929 303,99	
Pensions	40 809 364,57	
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	2 384 318,44	
<b><i>Comptes de concours financiers</i></b>	<b>29 441 018 447,85</b>	
Accords monétaires internationaux	2 375 487 743,22	
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	2 384 318,44	
Avances à l'audiovisuel public		
Avances aux collectivités territoriales		
Prêts à des États étrangers		
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés		
<b><i>Comptes de commerce</i></b>	<b>180 774 785,91</b>	<b>3 604 612 317,98</b>
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	98 082 688,53	
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	10 209 668,50	
Couverture des risques financiers de l'État	0,02	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		
Gestion des actifs carbones de l'État	71 509 488,86	
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	99 199 541,34	
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	17 465 796,94	
Opérations commerciales des domaines	131 919 725,92	
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	21 309 754,59	
Renouvellement des concessions hydroélectriques	972 940,00	

Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2012	
	Débiteurs (en euros)	Créditeurs (en euros)
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>		
Emission des monnaies métalliques	<b>8 037 459 025,18</b>	<b>2 686 696 178,23</b>
Opérations avec le Fonds monétaire international	8 037 459 025,18	2 677 058 766,50
Perdes et bénéfices de change	9 637 411,73	
<b>TOTAUX</b>	<b>37 659 252 258,94</b>	<b>11 790 974 974,78</b>

IV. – Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2013 à l'exception :

- d'un solde débiteur global de 656 209 527,48 euros concernant les comptes de concours financiers suivants : « Prêts à des États étrangers » (655 833 958,62 euros) et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » (375 568,86 euros) ;
- d'un solde débiteur de 792 316,54 euros relatif au compte de commerce « Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes» ;
- d'un solde créditeur de 9 637 411,73 euros afférent au compte d'opérations monétaires « Perdes et bénéfices de change ».



**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et rejeté par le Sénat en première lecture**

**Article 7**

Le solde du compte spécial « Avances au Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres » clos au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est arrêté au montant de - 1 458 342 981,34 euros.

**Article 8**

I.– L'article L. 141-5 du code des juridictions financières est ainsi modifié :

1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;

2° Il est ajouté un II ainsi rédigé :

« II.– Les agents des services financiers sont également déliés du secret professionnel à l'égard des experts désignés par la Cour des comptes, en application de l'article L. 141-4, habilités à consulter dans les locaux de l'administration les données fiscales nominatives nécessaires à l'exercice de la mission de certification des comptes de l'État prévue au 5<sup>e</sup> de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances et de la mission de certification des comptes des branches des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale prévue au VIII de l'article L.O. 111-3 du code de la sécurité sociale. »

II.– Après le premier alinéa de l'article L. 140 du livre des procédures fiscales, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du II de l'article L. 141-5 du même code relatives aux experts désignés par la Cour des comptes sont applicables. »

**Article 9**

Au premier alinéa de l'article 72 de la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles, la référence : « et 22 » est remplacée par les références : « , 22 à 38, les II et III de l'article 39 et les articles 40 ».

**Proposition de la Commission**

**Article 7**

*(Sans modification)*

**Article 8**

*(Sans modification)*

**Article 9**

*(Sans modification)*